



ETINCELLES DE CULTURE

FAQ/FR

(Version : 1^{er} avril 2022)

Ecoles

Table des matières

Quels sont les projets soutenus ?	1
<i>Pour l'accompagnement d'un projet culturel en milieu scolaire par un professionnel de la culture</i>	2
<i>Pour l'achat d'une production culturelle avec ou sans ateliers</i>	2
Où trouver un acteur culturel valaisan et professionnel pour intervenir en classe ?	2
Comment justifier de son lien avec le Valais ?	2
Qu'est-ce qu'un professionnel de la culture ?	2
<i>Exemple de personnes non-considérées comme des professionnels de la culture</i>	2
Quels sont les coûts à la charge de l'école ?	3
Quels sont les projets non-soutenus ?	3
Comment obtenir un soutien ?	3
L'importance des mesures pédagogiques	3
Comment obtenir le versement du soutien obtenu ?	4
<i>Etablir le dossier de paiement</i>	4
<i>Envoyer le dossier de paiement</i>	4
<i>Verser le soutien au professionnel de la culture</i>	4
Catalogue d'offres pour les écoles sur Culture Valais	4

Toutes les informations relatives au programme « Etincelles de culture » sont regroupées dans l'aide-mémoire dédié à ce dispositif sur www.vs.ch/etincellesdeculture > Aide-mémoire pour les écoles.

La FAQ contient uniquement des précisions.



Quels sont les projets soutenus ?

Pour l'accompagnement d'un projet culturel en milieu scolaire par un professionnel de la culture

- Le partenaire est un professionnel de la culture ;
- Le partenaire est établi ou régulièrement actif en Valais.

Pour l'achat d'une production culturelle avec ou sans ateliers

- La production est présentée dans une institution culturelle valaisanne ;
- Si la production est présentée dans les écoles, le projet est porté par des professionnels de la culture qui sont régulièrement actifs en Valais.

Les demandes doivent être accompagnées d'un avant et d'un après pédagogiques structurés en classe ou hors-les-murs. Ces étapes favorisent l'implication des élèves et inscrivent la sortie dans une séquence d'apprentissage.

Les projets impliquant des professionnels de la culture hors canton sont soutenus dans la mesure où il n'y a pas d'offre équivalente en Valais et qu'ils sont accompagnés d'un avant et d'un après pédagogiques solides.

Il n'est pas possible de faire une demande pour une production qui figure déjà dans le catalogue d'offres en ligne.

Où trouver un acteur culturel valaisan et professionnel pour intervenir en classe ?

Les écoles souhaitant collaborer avec des artistes et des scientifiques peuvent consulter [Culture Valais](#) [Kultur Wallis](#) et [Science Valais Wissenschaft Wallis](#) pour trouver des intervenants.

Comment justifier de son lien avec le Valais ?

Sont réputés [valaisans](#) les artistes ou institutions qui de manière non-cumulative :

- Sont établis sur le territoire du Canton du Valais depuis au moins deux ans ;
- Sont établis hors canton mais entretiennent des liens culturels réguliers, significatifs et durables avec le Canton du Valais.

Qu'est-ce qu'un professionnel de la culture ?

Etincelles de culture soutient les projets de [professionnels de la culture](#) établis en Valais ou entretenant des liens culturels réguliers, significatifs et durables avec le canton.

Exemple de personnes non-considérées comme des professionnels de la culture

- Vous êtes un musicien actif dans des formations amateurs régionales. Vous jouez dans des fêtes communales et des bals.
- Vous avez une formation de comédien professionnel mais vous êtes avant tout actif dans le domaine de la santé et du social. Vous donnez en effet des ateliers d'art-thérapie et utilisez les outils du théâtre pour des projets de prévention.



- Vous êtes un enseignant de musique en milieu scolaire et montez les spectacles de fin d'année de votre centre scolaire.

Ne pas être considéré comme un professionnel de la culture n'implique pas de jugement négatif sur votre activité. Celle-ci ne correspond simplement pas à l'orientation du programme.

Quels sont les coûts à la charge de l'école ?

- Les frais de transport des élèves ;
- Les frais de matériel et de logistique ;
- Les frais de repas, de nuitée et de déplacements des professionnels de la culture ;
- Pour les projets de plus de 15 périodes et si les autres coûts à charge de l'école sont légers (absence de frais de transport des élèves ou de frais de matériel), l'école prend en charge une partie des périodes d'intervention du professionnel de la culture.

Quels sont les projets non-soutenus ?

- Les projets à but récréatif (sortie de fin d'année, concert de Noël, concours) ;
- Les interventions à finalité commerciale ;
- Les projets d'amateurs ;
- La rémunération des cours annuels d'animation théâtrale ou musicale donnés par un artiste professionnel dans une école si le professionnel bénéficie d'un contrat de la part du Service de l'enseignement ;
- Les projets de prévention, d'intégration ou de développement durable qui ne sont pas co-construits avec des artistes ou des professionnels de la culture. Les interventions de compagnies spécialisées dans la prévention ne sont p. ex. pas soutenues, l'outil-théâtre étant dans ce cas entièrement au service de l'objectif de prévention ;
- Les courses d'écoles, les voyages d'études, les échanges ;
- Les projets sportifs ;
- Les projets religieux.

Comment obtenir un soutien ?

Les dossiers de demande peuvent être déposés selon les délais indiqués lors de la mise en concours via le portail web du Service de la culture :

www.vs-myculture.ch

Les demandes émanant des écoles doivent être déposées au minimum 4 semaines avant le début du travail en classe sous Projets « Etincelles de culture » > Projets d'école.

Veillez noter les 4 délais de traitement des demandes : **28 février, 30 avril, 30 septembre, 30 novembre**. Réponse au plus tard 6 semaines après traitement.

L'importance des mesures pédagogiques

Le programme « Etincelles de culture » attache une importance particulière aux mesures pédagogiques qui accompagnent un projet.



Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**



Dans votre demande de soutien, il est important de lister les mesures permettant de préparer le projet, de l'approfondir en classe et de favoriser la participation des élèves. Vous pouvez aussi noter les objectifs du Plan d'Etudes remplis par le projet.

Comment obtenir le versement du soutien obtenu ?

Etablir le dossier de paiement

Pour un projet culturel scolaire réalisé avec l'accompagnement d'un professionnel de la culture / l'achat d'une production culturelle

Après avoir suivi ou accueilli une production culturelle, l'école rassemble :

- Le [décompte](#) pour les projets d'école rempli et signé ;
- Une copie de la facture du professionnel de la culture ou de l'institution culturelle partenaire ;
- Un bulletin de versement au nom de l'école ou de la commune (pour les écoles sans compte).

Envoyer le dossier de paiement

Le dossier de paiement complet doit être envoyé sous forme d'un e-mail unique avec tous les documents au format PDF à sc-etincelles@admin.vs.ch (maximum 2 mois après la fin du projet).

Verser le soutien au professionnel de la culture

Le soutien Etincelles de culture est versé après réception du dossier de paiement complet. Il est versé à l'école, qui a effectué la demande de soutien.

Etincelles de culture conseille aux écoles de payer directement le professionnel de la culture à la fin du projet, puis de transmettre le dossier de paiement à Etincelles de culture dans un deuxième temps.

Catalogue d'offres pour les écoles sur Culture Valais

Vous trouverez la liste d'offres culturelles pour les écoles sur le catalogue d'offre pour les écoles de www.culturevalais.ch. Le label « Etincelles de culture » vous indique les offres qui bénéficient d'ores et déjà d'un soutien. Les offres sans label ne bénéficient pas d'un soutien.

Aucune demande de soutien de la part des écoles ne peut être faite. Il incombe aux professionnels de la culture de faire la demande pour le soutien à la diffusion de leur projet.

**Le masculin générique est utilisé uniquement pour alléger le texte et désigne aussi bien les hommes que les femmes.*